

# Aides à la rentrée 2019 Études en Nouvelle-Calédonie

Quelles  
sont-elles ?

À quelles  
conditions ?

Et comment  
les obtenir ?



TOUT SAVOIR SUR

[province-sud.nc](http://province-sud.nc)



PROVINCE SUD

# Aides à la rentrée 2019 études en Nouvelle-Calédonie

C'est une allocation de rentrée  
d'un montant brut de 35 000<sup>F</sup>

C'est également la délivrance d'attestations de garantie  
pour que vos frais d'affiliation à la CAFAT soient pris en  
charge à 100 %, et à 90 % pour la mutuelle.

## CONDITIONS REQUISES

- Être **boursier d'État ou de la province Sud**
- Être de **nationalité française**
- Avoir ses parents ou responsables légaux résidents de la province Sud depuis au moins 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Être âgé de **moins de 28 ans** au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour bénéficier de l'attestation de garantie

## COMMENT LES OBTENIR ?

À partir du mois de **janvier 2019**, le dossier pourra :

- Être téléchargé sur **province-sud.nc/démarches** : cliquez sur la rubrique Enseignement ou sur **univ-nc.nc**
- Être retiré et/ou déposé dans nos locaux
- Être retiré et/ou déposé sur le **stand province Sud** qui sera présent sur la chaîne d'inscription de l'Université de Nouvelle-Calédonie du 16 au 31 janvier 2019

**Attention, pour l'attestation de garantie :**  
**aucun remboursement** ne pourra être effectué  
en cas d'avance des frais par l'étudiant.



### Direction de l'Éducation de la province Sud

Bureau d'Information et  
d'Aides aux Étudiants  
55, rue Georges-Clemenceau  
BP L1 - 98849 Nouméa CEDEX

**Tél. 20 49 68 ou 20 49 46**

Fax 20 30 23

[des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

**Dossier  
complet  
à retourner  
au plus tard le  
16 avril  
2019**